



Comité Syndical du 9 septembre 2020

A l'ordre du jour

- Visionnage de la vidéo « Qu'est-ce qu'un syndicat de rivière ? » et présentation du SiMAL
- Installation du comité syndical
- **Élections** : - Président,
- Vice-Présidents,
- Bureau
- Commission des marchés.
- Lecture de la charte de l'élu local
- **Désignations** : - délégué à l'Institution Adour
- représentant à la CLE du SAGE Adour Amont,
- représentant au PAPI de l'agglomération dacquoise,
- représentant au CNAS,
- représentant à l'ALPI,
- représentant à l'ADACL.
- Questions diverses



Qu'est-ce qu'un syndicat de rivière ?

Un syndicat de rivière,

Zoom sur le fonctionnement du SiMAL

Evolution du SiMAL

Avant 2017

2017

2018

2019

ADHERENTS

**41 communes
et
2 EPCI**

**46 communes
et
2 EPCI**

8 EPCI
Pour 73 communes

9 EPCI
Pour 84 communes

REPRÉSENTATIVITÉ

1 délégué titulaire
1 délégué suppléant

Nombre de délégués par EPCI :

- Minimum 1
- Maximum 7
- Proportionnel à la participation aux budgets de fonctionnement GEMAPI et Hors-GEMAPI

Représentativité des EPCI

EPCI-FP Membres	Nombre de communes	Fonctionnement		Nombre délégués
		Taux	Montant	
CC des Luys en Béarn	1	0,06%	32 €	1
CC Chalosse Tursan	9	10,28%	5 655 €	5
CA du Grand Dax	10	30,13%	16 571 €	7
CA Mont-de-Marsan Agglomération	8	3,47%	1 908 €	3
CC d'Aire-sur-l'Adour	14	13,75%	7 564 €	6
CC du Bas Armagnac	1	0,60%	328 €	1
CC du Pays Grenadois	11	14%	7 590 €	6
CC du Pays Tarusate	13	17,85%	9 815 €	7
CC Terres de Chalosse	17	10,07%	5 538 €	6
TOTAL	84	100%	55 000 €	42



Règles :

- Nombre de délégué proportionnel au taux de participation des EPCI-FP au budget de fonctionnement du SiMAL.
- Maximum : 7 délégués par EPCI
- Minimum : 1/3 de délégués par rapport au nombre de communes d'un EPCI , comprises dans le périmètre.
- Si 1 seul délégué par EPCI : nomination d'un suppléant.
- Nomination d'un référent communal pour les communes non représentées par 1 délégué.

Budget du SIMAL Répartition financière 2020

Cotisation annuelle de 98 000 € répartie dans 2 budgets :

Budget principal GEMAPI : 88 000 €

- Section Investissement : 43 000 €
- Section Fonctionnement : 45 000 €

Budget Annexe Hors GEMAPI : 10 000 €

- Section Investissement : Fonds propres du SIMAL
- Section Fonctionnement : 10 000 €

Budget du SiMAL Répartition financière 2020

EPCI-FP Membres	Montant "GEMAPI" 2020		Montant "Hors GEMAPI" 2020		Montant total 2020		Cotisations n-1
	Montant	Taux	Montant	Taux	Montant	Taux	
CC des Luys en Béarn	54,24 €	0,06%			54,24 €	0,06%	57,75 €
CC Chalosse Tursan	8 947,84 €	10,17%	1 080,02 €	10,80%	10 027,86 €	10,23%	9 861,98 €
CA du Grand Dax	26 424,63 €	30,03%	3 170,07 €	31,70%	29 594,69 €	30,20%	29 789,65 €
CA Mont-de-Marsan Agglomération	3 018,09 €	3,43%			3 018,09 €	3,08%	2 891,98 €
CC d'Aire-sur-l'Adour	12 289,14 €	13,96%	1 410,98 €	14,11%	13 700,12 €	13,98%	13 890,18 €
CC du Bas Armagnac	537,14 €	0,61%			537,14 €	0,55%	531,28 €
CC du Pays Grenadois	12 281,63 €	13,96%	1 421,77 €	14,22%	13 703,40 €	13,98%	13 739,18 €
CC du Pays Tarusate	16 045,32 €	18,23%	1 821,57 €	18,22%	17 866,89 €	18,23%	17 682,63 €
CC Terres de Chalosse	8 401,98 €	9,55%	1 095,59 €	10,96%	9 497,57 €	9,69%	9 555,36 €
	88 000 €	100%	10 000 €	100%	98 000 €	100%	98 000 €

Installation du comité syndical

É
l
e
c
t
i
o
n
s

■ Election du Président

■ Election des Vice-Présidents

■ Election du Bureau

■ Election de la
Commission des marchés

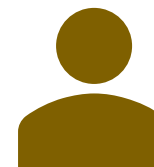
Délégués

Président

Vice-Présidents

Bureau

Commission des
marchés



Lecture de la charte de l'élu local



Désignations

- Désignation du délégué à l'Institution Adour
- Désignation du représentant à la CLE du SAGE Adour Amont
- Désignation du représentant au Comité de pilotage du PAPI de l'Agglomération dacquoise
- Désignation du représentant au CNAS
- Désignation du représentant à l'ALPI
- Désignation du représentant à l'ADACL



Questions diverses

A vos agendas : prochain comité syndical



Mardi

13

Octobre



**Merci pour
votre attention**

SIMAL
Syndicat
du moyen Adour landais